

FONDS VERT

Un des objectifs de l'ambition verte du gouvernement : **une réduction de 40 % des émissions de CO₂ des bâtiments tertiaires en 2030**

En 2023 - Fonds vert : Rénovation énergétique des bâtiments publics

Il doit permettre la rénovation énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux, dans un objectif de réduction durable de leurs consommations énergétiques

FONDS VERT Arrondissement de Céret

Porteurs de projets :

- Département
- EPCI
- Communes
- Syndicats d'énergie au profit d'une commune



FONDS VERT

Rénovation énergétique des bâtiments publics

Dotation départementale autour de 3 M€ pour 2023

Sous réserve d'un exercice de fongibilité avec les autres mesures, qui interviendra dans l'année

FONDS VERT

Rénovation énergétique des bâtiments publics

Mesure départementale



Instruction :
Sous Préfecture



Avis :
DDTM



Décision :
**Préfet sur proposition du
Sous-Préfet**



FONDS VERT

Rénovation énergétique des bâtiments publics

Nature des projets éligibles

Ensemble des travaux ou actions à gain rapide sur bâtiments publics existants, dont le résultat permet au moins 30 % d'économie d'énergie et une réduction des GES

Prestations d'ingénierie pour faciliter la mise en œuvre de projets financés par cette mesure du fonds vert

FONDS VERT Rénovation énergétique des bâtiments publics

Calendrier

- AAP ouvert toute l'année
- Décisions et engagement juridiques : au fil de l'eau

- Objectifs de consommation
des AE attendus :

Avril : 65 %

Juin : 85 %

Septembre : 100 %



FONDS VERT

Rénovation énergétique des bâtiments publics

Constitution d'une demande de subvention

- Une lettre d'engagement
- Présentation du projet
- Une délibération
- Une étude thermique
- Les devis
- Un plan de financement



FONDS VERT Rénovation énergétique des bâtiments publics

L'étude thermique

Gain énergétique

Réduction des GES

Projet / préconisations de l'étude

FONDS VERT Arrondissement de Céret

Accompagnement des projets

Volet ingénierie du FV : destiné au financement d'ingénierie de projet et/ou de chargé de mission.

Stratégie du Préfet en cours de définition.

Mesure gérée en Sous-Préfecture

Banque des territoires :

- Une enveloppe ingénierie de 207 M€ sur 5 ans destinée à financer 50 % maximum des études.
- Mobilisation de prêts au taux de 3,4 % aujourd'hui, d'une durée de 20 à 80 ans
- Offres d'ingénierie spécifiques



FONDS VERT Arrondissement de Céret

Accompagnement des projets

Programme CEE ACTE : Facilité la rénovation énergétique des bâtiments

ADEME : Financement études + conseil en énergie partagée



Le Conseil en Énergie Partagé (CEP)

Saint-Jean-Pla-de-Corts,
16 mars 2023

Marc Ribera Fuentes
Conseiller en Energie Partagé CC-ACVI



Sommaire

1. Finalité / objectifs (sens)
2. Missions du CEP
3. Méthodologie du CEP
4. Exemples de rapports
5. Pourquoi adhérer au dispositif CEP ?



1. Finalité & objectifs

A TRAVERS SES MISSIONS...

... le CEP encourage à une meilleure prise en compte de l'énergie dans la commune, pour:



DIMINUER les émissions GES



MAITRISER les conso. et dépenses



DEVELOPPER les EnR

2. Missions du CEP

Charte du Conseil en
Energie Partagé de l'ADEME
(Agence de la Transition Ecologique)

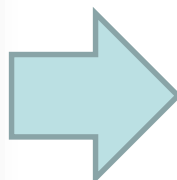
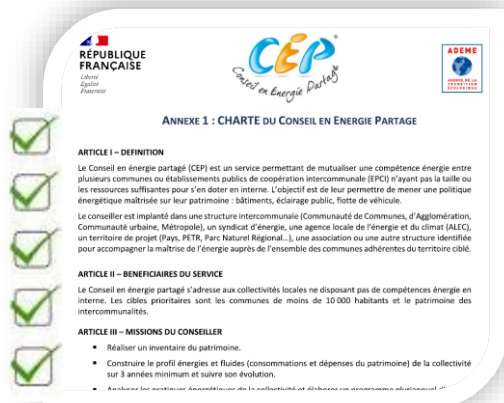
Mieux connaître et optimiser
votre patrimoine communal



Passer à l'action et entreprendre
des projets performants

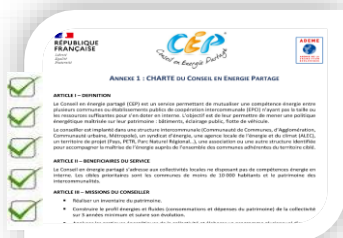


Accéder à de l'information
utile



2. Missions du CEP

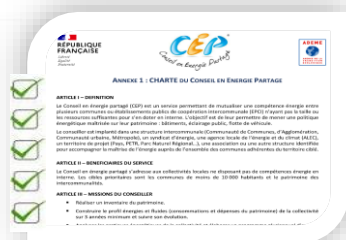
Mieux connaître et optimiser
votre patrimoine communal



- **Inventaire** du patrimoine communal
- **Bilan énergétique** sur les 3 dernières années
- **Programme pluriannuel d'actions** : *optimisation tarifaire, choix du patrimoine prioritaire, réalisation de pré-diagnostics de bâtiment*
- **Suivi régulier** des consommations et des dépenses

2. Missions du CEP

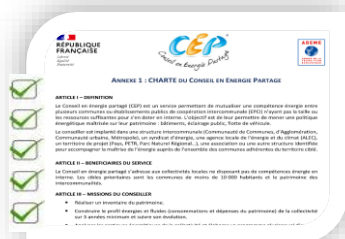
Passer à l'action et entreprendre des projets performants



- **Pré-diagnostic énergétique** de bâtiments ciblés, avec **préconisations d'améliorations** : *régulation du chauffage, remplacement d'équipements, isolation...*
- **Campagnes de mesures** : *température, courbe de charge*
- **Assistance technique** pour tous les projets de construction et de rénovation :
 - *Aide à la définition du programme, niveau de performance,*
 - *choix des matériaux, systèmes de chauffage, Energies renouvelables*
 - Aide à la **consultation des entreprises** et à **l'analyse de documents techniques** : *rédaction des cahiers des charges, analyse des offres*
 - Aide à la recherche de **financements** : *Veille sur les appels à projets, CEE*

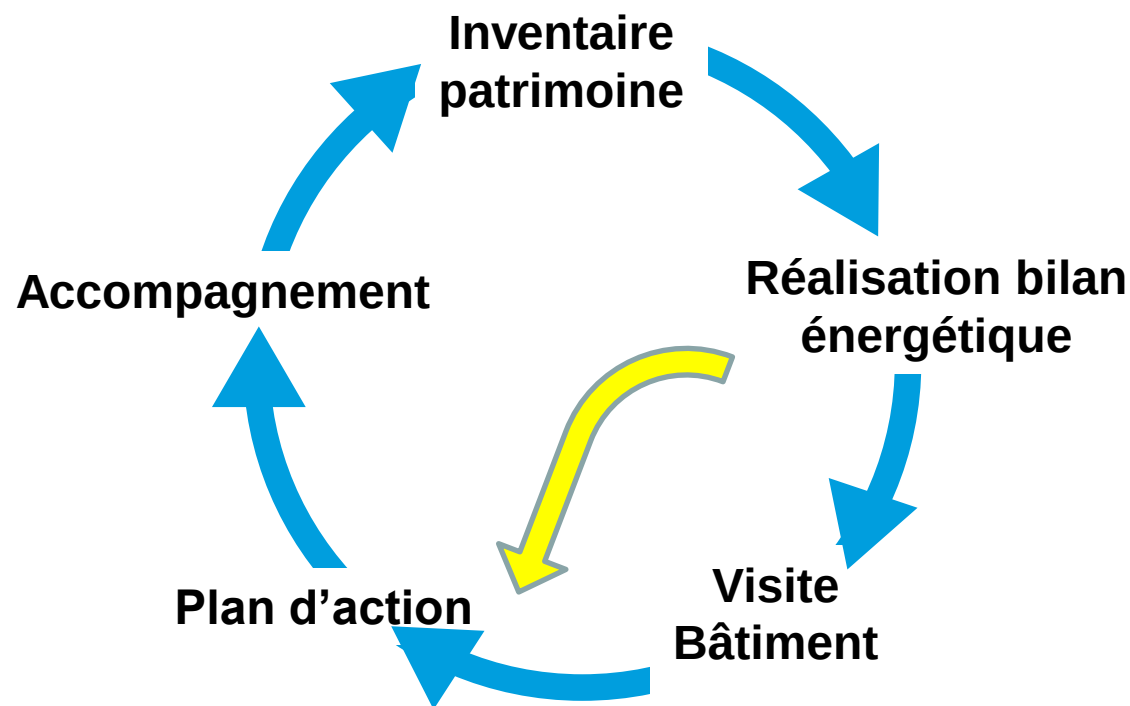
2. Missions du CEP

Accéder à de l'information utile

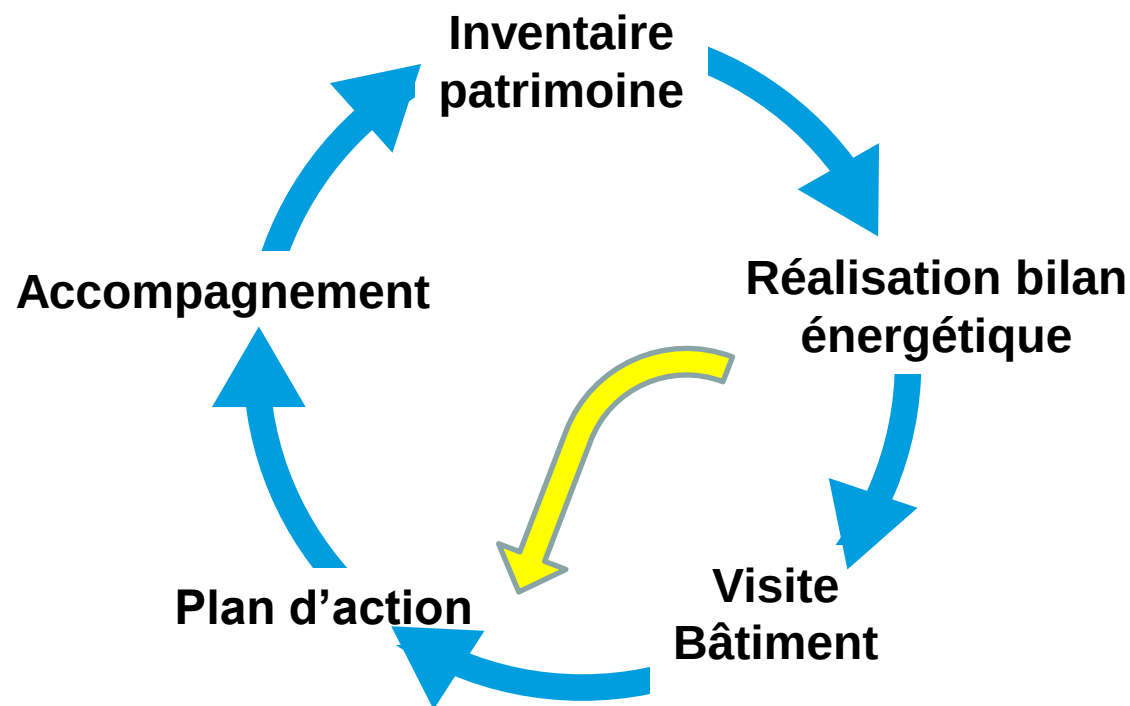


- **Sensibilisation** des élus et des agents de la commune
- Organisation de **réunions d'information** et de **journées thématiques**
- **Veille** technique et réglementaire

3. Méthodologie du CEP



3. Méthodologie du CEP

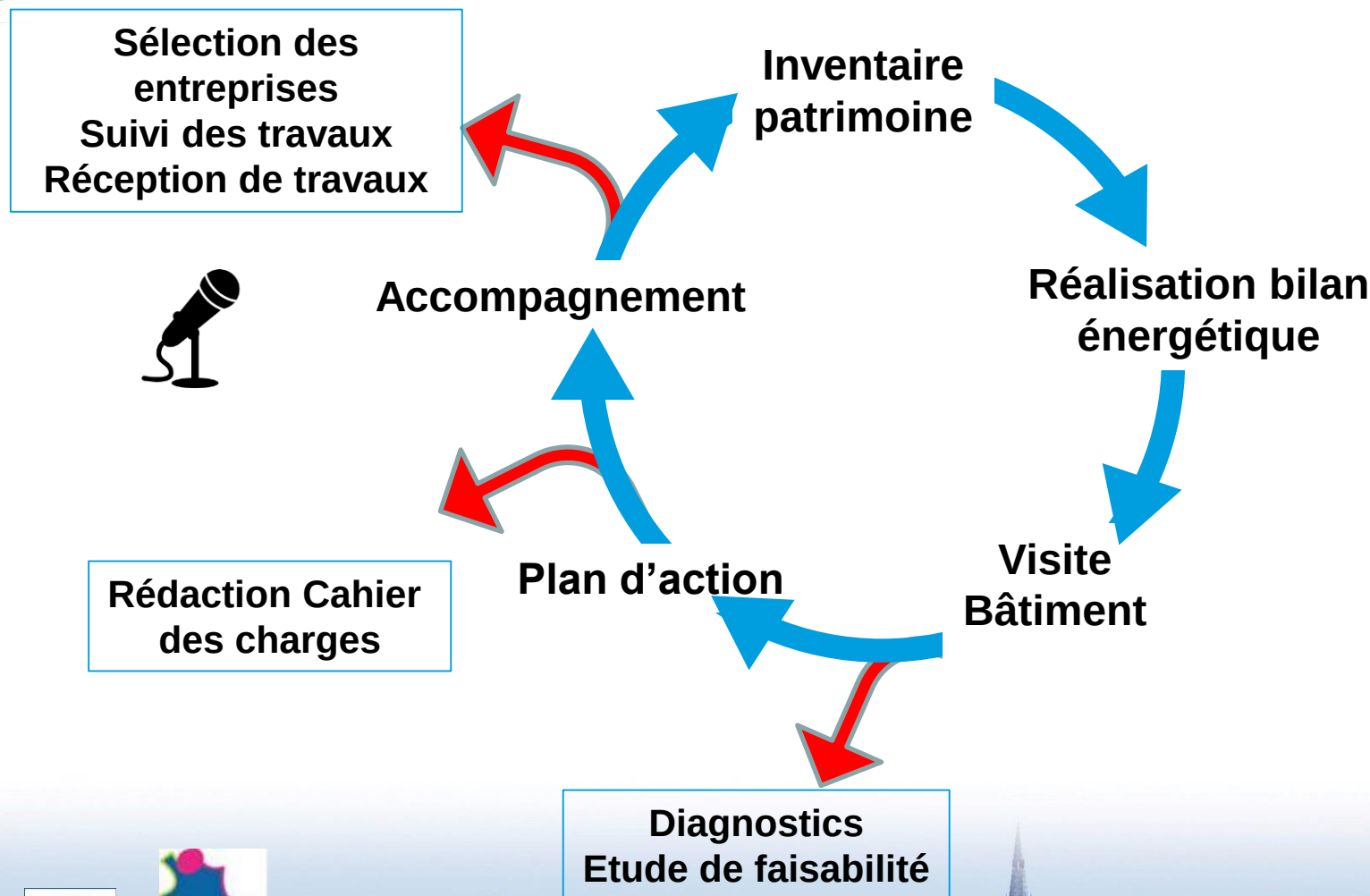


ANNÉE N+1, +...

- ☐ Suivi des évolutions
- ☐ Evaluation actions
- ☐ Visite d'autres bâtiments ?

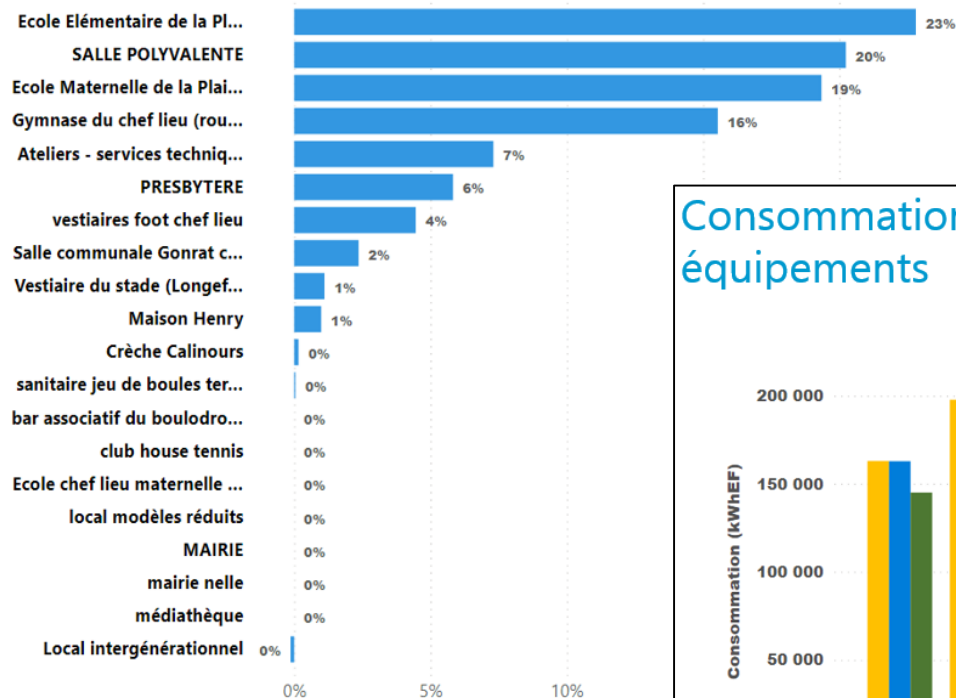
3. Méthodologie du CEP

Les limites de l'intervention : Le CEP Peut être présent à titre consultatif

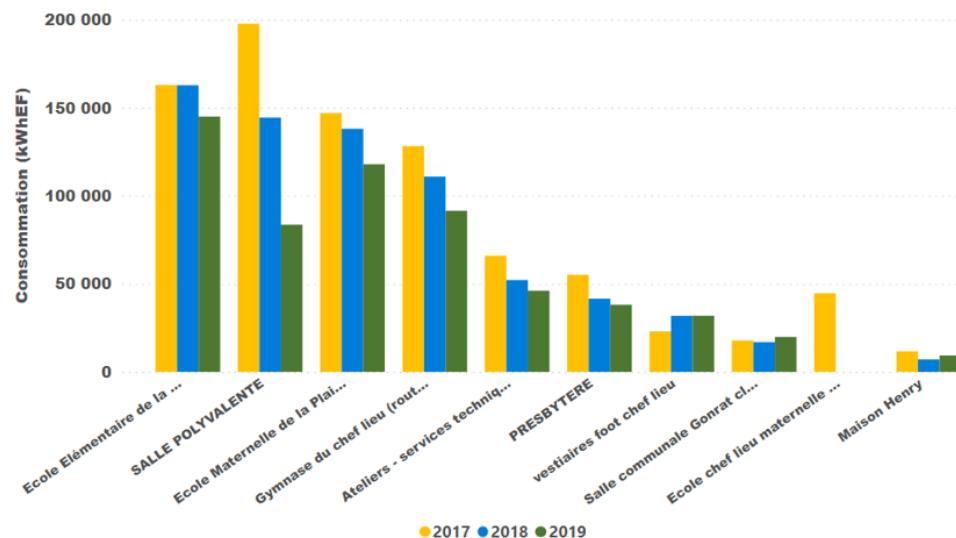


4. Exemples de rapports

Répartition des consommations par bâtiment

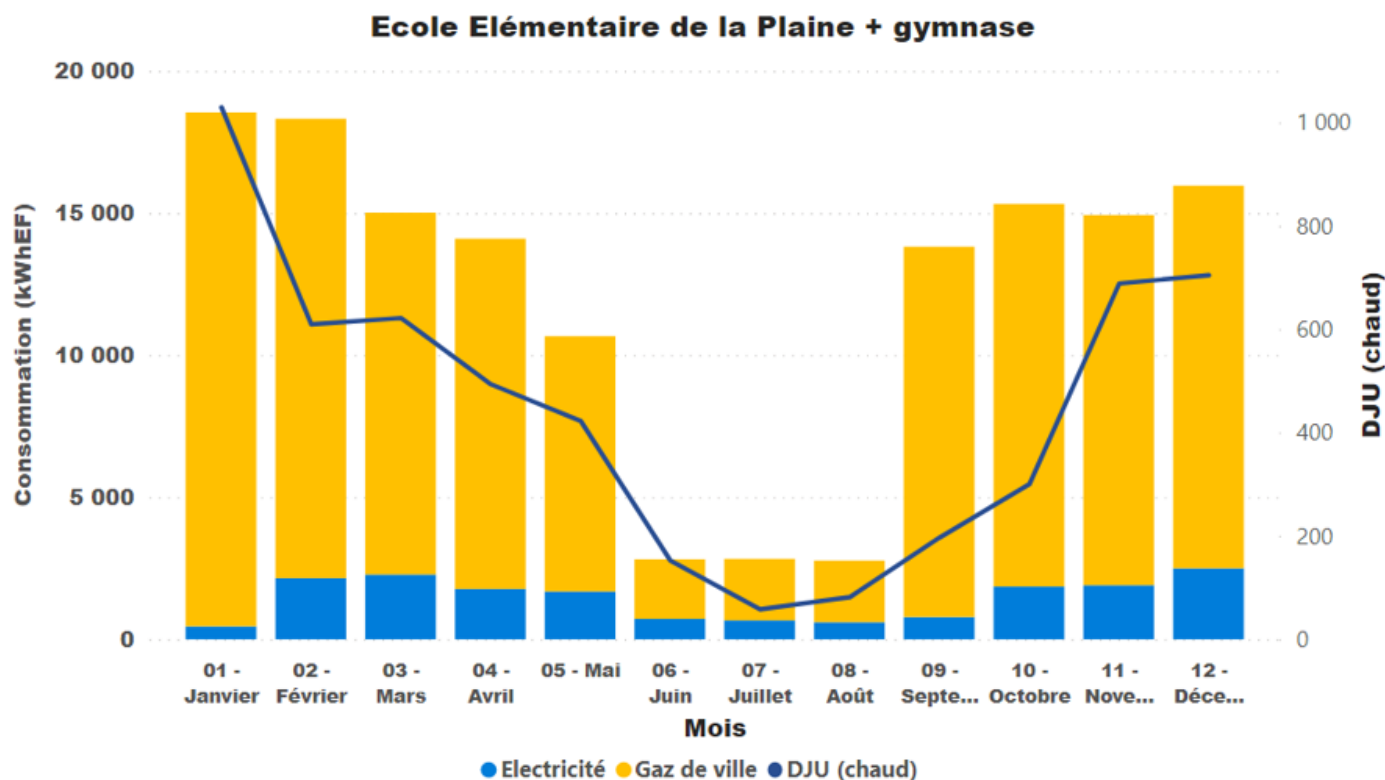


Consommations sur les 3 dernières années par équipements



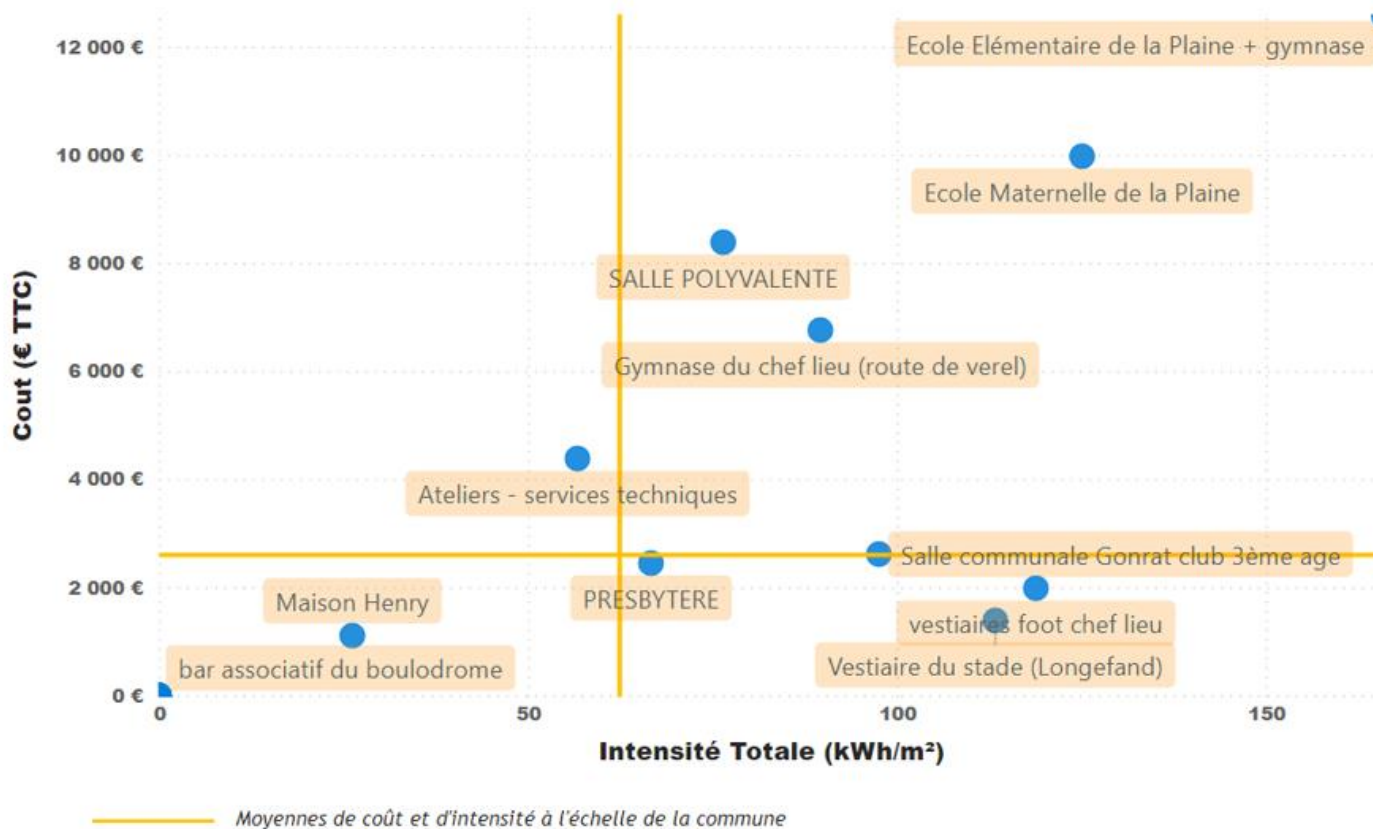
4. Exemples de rapports

Consommations mensuelles du patrimoine bâti



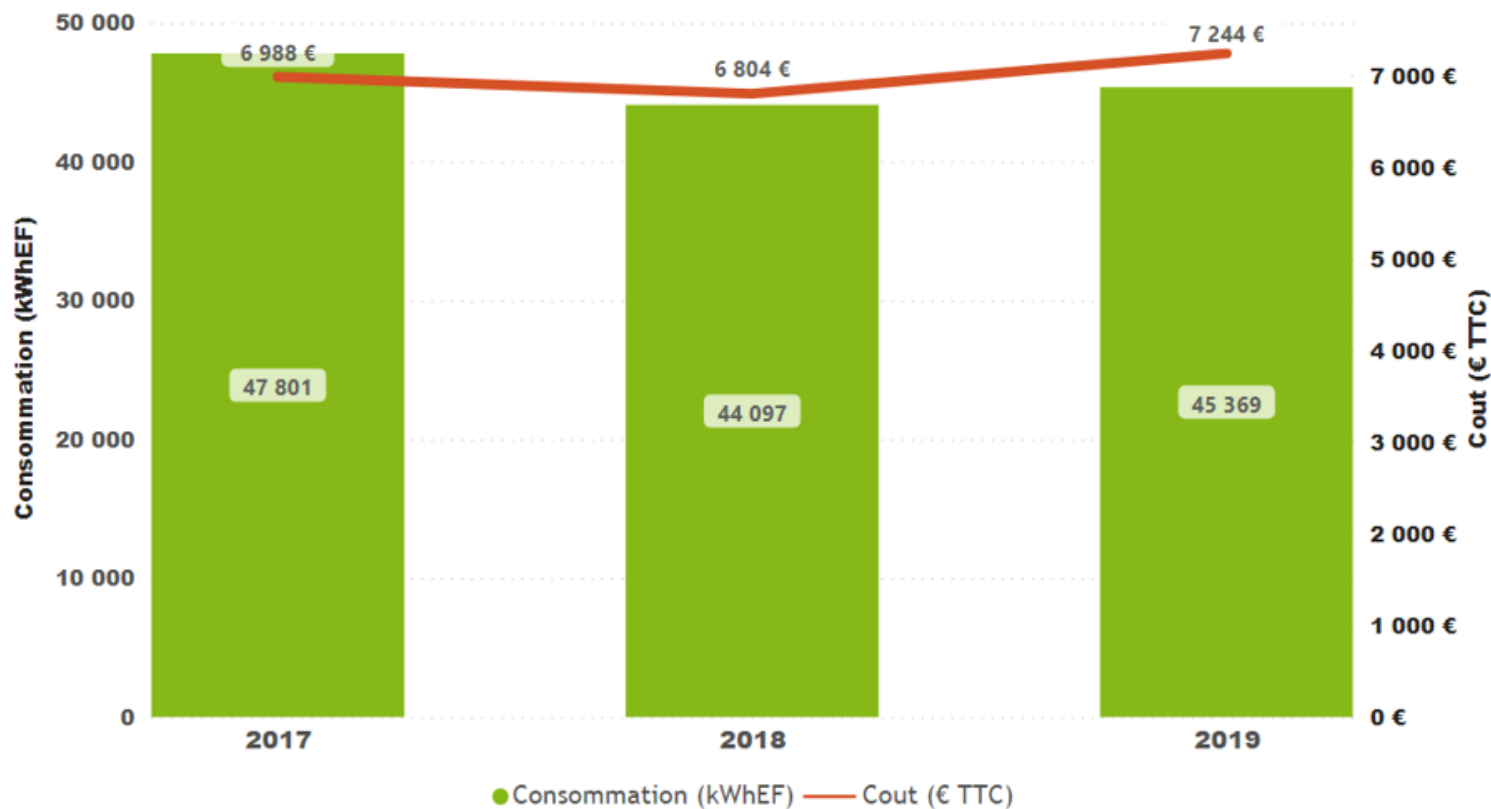
4. Exemples de rapports

Hiérarchisation des bâtiments



4. Exemples de rapports

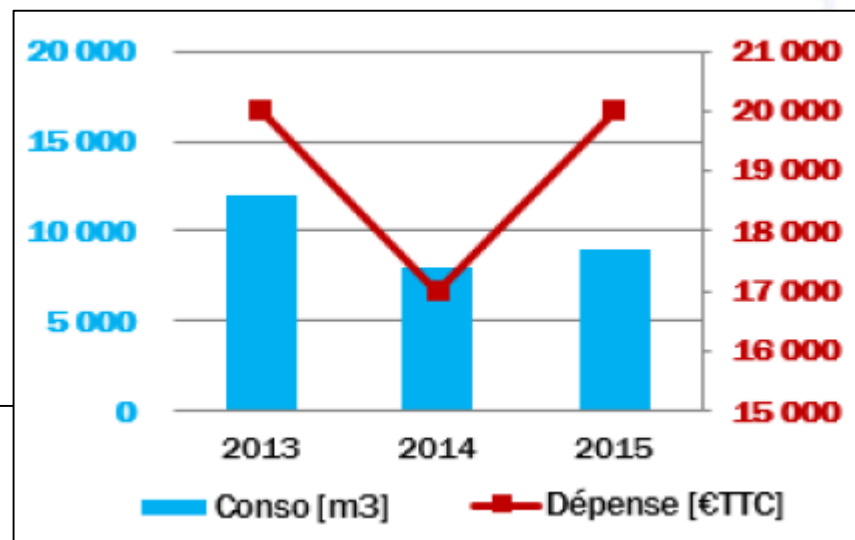
Evolution des consommations d'éclairage public



4. Exemples de rapports

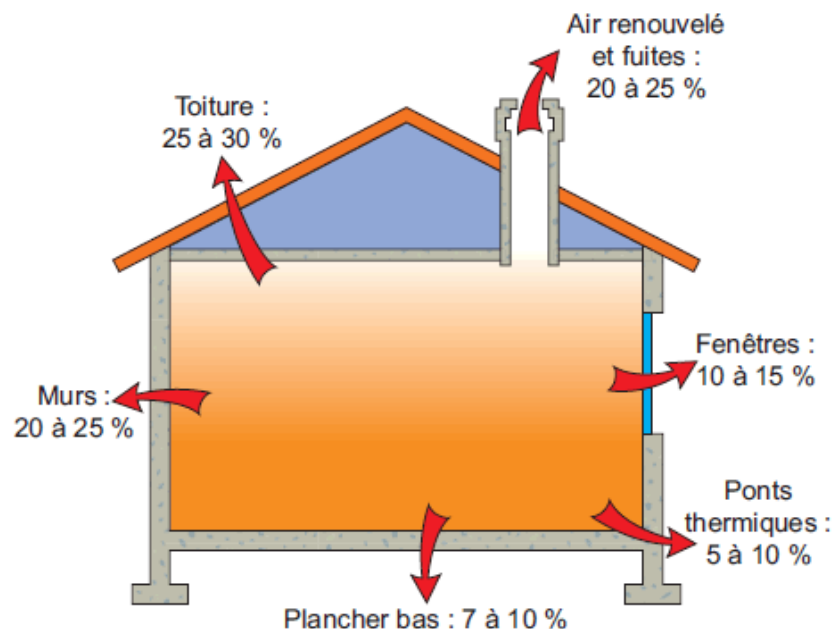
CARBURANT	
Années	
2013	
2014	
2015	
2016	

EAU



Années	CONSOMMATION D'EAU		
	Conso [m3]	Dépense [€TTC]	€TTC/MWh
2013	12 000	20 000	1,7
2014	8 000	17 000	2,1
2015	9 000	20 000	2,2
2016			

4. Exemples de rapports



Actions envisagées 2022/2023

Bâtiments :

- Maintenir et contrôler les températures de consigne,
- Sensibiliser les agents municipaux et usagers à l'utilisation raisonnée de l'électricité,
- Protéger les thermostats pour empêcher les utilisateurs de dérégler les programmations,
- Rénover l'école du Priou,
- Étudier les rénovations des bâtiments suivants: gymnase Beauvallet, Blanche Rochas, Mairie, Patio ;
- Prévoir une analyse énergétique patrimoniale globale 2023 et suivantes ;

Éclairage public :

- Poursuivre l'extinction totale en cœur de nuit

5. Pourquoi adhérer au dispositif CEP ?

- Lutte contre le **réchauffement climatique**
- Accès à une **expertise** de qualité, indépendante, à bas coût
- Maîtrise de la dérive de la **facture** énergétique des communes
- Accès aux **bonnes pratiques** sur la maîtrise de l'énergie
- Meilleure connaissance du **patrimoine communal**
- Relation plus équilibrée avec les prestataires (architectes, entreprises, bureaux d'études) dans le cadre de projets de **rénovation énergétique**
- Proposer des **cadres d'action collectifs**
- Aide sur la recherche et l'accès à des **subventions**



Merci pour votre attention!

Marc RIBERA FUENTES

**Conseiller en Energie Partagée
Développement Durable et Transition Ecologique**

CC Albères Côte Vermeille Illibéris
3, impasse de Charlemagne
BP 90103
66704 ARGELES SUR MER CEDEX
Tél : 07 87 89 15 36

marc.ribera-fuentes@cc-acvi.com

www.cc-acvi.com



CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE (CEP)

Présentation du service

Qu'est ce qu'un CEP?

- Le CEP est un service permettant de mutualiser une compétence énergie entre plusieurs collectivités n'ayant pas la taille ou les ressources suffisantes pour s'en doter en interne.
- Ce service est porté par le SYDEEL 66.
- L'objectif de ce service est de permettre à la collectivité de mener une politique maitrisée sur son patrimoine qui comprend:
 - Le patrimoine bâti;
 - L'éclairage public;
 - Les véhicules.
- La durée de ce service est de 5 ans répartie en deux phases:
 - Phase 1: Rédaction d'un bilan d'orientation énergétique (1^{ère} année);
 - Phase 2: Suivi, accompagnement et analyse (2^{ème} à la 5^{ème} année).

Phases du CEP

Phase 1: Bilan d'orientation Energétique (la 1^{ère} année)

La première année consiste à établir un bilan d'orientation énergétique. Il s'agit d'un dossier comprenant:

- une analyse globale des consommations et des dépenses énergétiques du patrimoine de la collectivité sur une période de 3 ans;
- des études thermiques détaillées sur des bâtiments qui permettent d'analyser les différents travaux énergétiques possibles à réaliser.

Ce document a pour objectif d'établir un plan pluriannuel d'actions à engager.

Phase 2: Suivi énergétique (de la deuxième à la dernière année)

- **Accompagnement des préconisations:** Sur la base d'un calendrier prévisionnel, le CEP fixera avec la collectivité les modalités d'aides à l'application des actions proposées. Cette phase se traduit par une aide opérationnelle.
- **Continuité de la saisie et analyse des consommations:** En parallèle à cet accompagnement, le CEP poursuivra l'analyse des consommations et des dépenses pour:
 - Assurer la continuité de l'analyse;
 - Mettre en avant d'éventuelles dérives;
 - Évaluer l'impact de la mise en place des préconisations.
- **Rédaction d'un rapport annuel:** Ce rapport permettra à la collectivité d'avoir une vision globale des consommations et des dépenses.

Missions annexes au CEP

- Le CEP peut apporter un accompagnement technique au Décret Eco Energie Tertiaire DEET (ou Décret Tertiaire) avec:
 - Un accompagnement dans la sélection des sites assujettis;
 - La déclaration des consommations en lieu et place de la collectivité (sous réserve de signature d'un mandat de demande de référencement);
 - L'analyse de l'évolution des consommations et de l'atteinte des objectifs.
- Valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE)
 - Le SYDEEL 66 se propose de déposer les dossiers de demande de subvention pour le compte de la collectivité et de reverser la subvention des CEE. Pour cela, une convention financière devra être signée entre la collectivité et le Sydeel 66.

Vos Contacts

Lionel VIDAL

Directeur général des services

Tél fixe: 04 68 21 92 02

Tél portable: 06 13 94 51 39

Email: lionelvidal@sydeel66.com

Rémi ARIBIT

Chargé de mission Energie

Tél fixe: 04 68 21 92 05

Tél portable: 07 76 37 51 93

Email: remiaribit@sydeel66.com